

**CHAMPIONNAT DE FRANCE BENCH REST
VOLMERANGE LES MINES 2022
Fiche d'engagement Individuelle**



REPLIR EN LETTRES CAPITALES

N° LICENCE	<input type="text"/>	N° ASSO	<input type="text"/>	CATEGORIE D'AGE	<input type="text"/>
CLUB	<input type="text"/>			<input type="text"/>	
NOM	<input type="text"/>	PRENOM	<input type="text"/>		
- ETRANGER	<input type="checkbox"/>	(1)	- HANDICAPE PHYSIQUE	<input type="checkbox"/>	(1) (Cas particuliers éventuels)
SEXE (M ou F)	<input type="checkbox"/>	NE(E) LE	<input type="text"/>		
MAIL	<input type="text"/>				
TELEPHONE FIXE / PORTABLE	<input type="text"/>				
GAUCHER :	OUI	<input type="checkbox"/>	(1)	NON	<input type="checkbox"/>
UTILISE LES MEMES GIROUETTES QUE : NOM ET PRENOM DU TIREUR					
<input type="text"/>					
UTILISE LA MEME ARME QUE : NOM, PRENOM DU TIREUR, DISCIPLINE					
<input type="text"/>					

- (1) Eventuellement, cochez la ou les case(s) concernée(s).
(2) Inscrire la place réalisée à l'issue des matches de qualification.

EPREUVES (1)	PLACE DE QUALIFICATION (2)
999 - CARABINE HUNTER 100M et 200M ou CRITERIUM "VARMINT FOR SCORE"	
998 - CARABINE LEGERE 100M et 200M	
997 - CARABINE LOURDE 100M et 200M	

ATTENTION

Les fiches d'engagement seront traitées dans l'ordre d'arrivée à la FFTIR.
Les premiers inscrits pourront, à condition qu'ils aient satisfait aux principes de qualification requis, participer aux championnats de France et recevront un courrier de confirmation.
Les autres tireurs ne pourront pas participer à la compétition.

INSCRIPTIONS :

Pour être enregistrés, les engagements doivent comporter les trois signatures, être remplis sans erreur ni omission, et être envoyés à la F.F.Tir dans les délais fixés.

N'envoyez pas de chèque, attendez la facture club.

A l'issue de la limite d'engagement, le service comptable de la F.F.Tir éditera pour chaque club une facture de l'ensemble des droits d'engagement de ses tireurs

RAPPEL TARIFS

INSCRIPTION : Jeune 30 € - Adulte 40 €
ENGAGEMENT PAR DISCIPLINE : Jeune 20 € - Adulte 25 €
EQUIPE : Gratuite

Toutes les inscriptions prises en compte à la date de facturation seront facturées et aucune possibilité d'avoir ou de remboursement ne sera donnée au club

Le président du club expédiera le règlement correspondant accompagné du talon de la facture au service comptabilité F.F.Tir.

LES SIGNATAIRES ATTESTENT SUR L'HONNEUR UTILISER DES ARMES EN CONFORMITE AVEC LA LEGISLATION EN VIGUEUR (DETENTION, DECLARATION ET BANC D'EPREUVE).
ILS S'ENGAGENT A RESPECTER LA LEGISLATION NATIONALE ET LA REGLEMENTATION FEDERALE CONCERNANT LE DOPAGE (CF.RGS 15/16)

**La présente fiche doit être reçue à
L'O.C.C. - F.F.TIR 38, RUE BRUNEL 75017 PARIS
occ@fftir.org
avant le :**

6 JUIN 2022

DATE & SIGNATURE DU TIREUR		DATE, SIGNATURE & CACHET DU PRESIDENT DE CLUB	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	
CADRE RESERVE A LA FEDERATION FRANÇAISE DE TIR			
VISA F.F.Tir	DATE D'ARRIVEE	OBSERVATION	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	